
Note d'information fédérale Mars 2021 – n°302

1. Assemblée générale de la FFA

Organisée en distanciel, l'Assemblée générale fédérale s'est tenue le samedi 20 mars.

Plan de relance

Un plan de relance à destination des clubs va être déployé par la fédération.

Tarifs 2022

Les tarifs des licences, titres et affiliations 2022 ont été approuvés par l'Assemblée générale.

Nous vous invitons à les consulter sur le site internet de la FFA :

<https://ffaviron.fr/medias/downloads/FFAviron-Tarifs-2022-AG-Mars-2021-20210325092309.pdf>

Mise à l'honneur

E. Jonville a été mise à l'honneur pour l'ensemble de sa carrière au sein des équipes de France.

2. Comité directeur

Un Comité directeur qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale a pris les décisions suivantes :

• Classement des clubs

Les classements performance, jeune et mer sont annulés pour 2021. Seul le classement indoor est maintenu.

Les clubs seront classés au regard de leur rang obtenu en 2019.

• Manifestations nationales 2021

Le Comité directeur prendra une décision sur l'annulation ou le report des manifestations nationales 2021 lors de sa réunion du 17 avril prochain après concertation des ligues qui auront interrogé les structures et leur encadrement sur les différentes options.

• Campagne ANS 2021

Le Comité directeur du 12 avril prochain validera les modalités d'organisation de la campagne PSF 2021 pour proposition à l'ANS.

3. Webinaire d'information sur les subventions et l'ANS

Afin d'épauler les structures dans leurs demandes de subvention, la Fédération Française d'Aviron vous propose un webinaire sur les sujets suivants :

Le fonctionnement de l'Agence Nationale du Sport (ANS) du niveau national et aux niveaux régionaux.

Les subventions aux services du développement des pratiques sportives.

Ce webinaire se déroulera le VENDREDI 26 MARS entre 13H et 14H.

<https://zoom.us/j/91558307846?pwd=Z2dicVJESWZRcmq2a09aelBHdWtUQT09>

ID réunion : 915 5830 7846

Code secret : 208095

4. ANS Accessibilité 2021

Il existe des lignes spécifiques de financement au sein de l'ANS, notamment pour développer la pratique handi-aviron :

- acquisition de matériels spécifiques nécessaires à la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- acquisition de véhicules de type minibus, aménagés pour le transport des sportifs en situation de handicap.
- matériel lourd spécifique destiné à la pratique sportive fédérale, mobile ou non, tels que : handbike, joëlette, etc. d'un montant unitaire supérieur à 500 € HT et amortissable sur 3 ans .

Taux maximal de subventionnement : 80 % du montant subventionnable ;

Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €.

Apport minimal du porteur de projet : 20 % minimum du coût total de l'opération, les apports privés pouvant être inclus dans la participation du porteur de projet.

Modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention par les porteurs de projet : seuls peuvent être présentés les projets n'ayant donné lieu à aucun commencement d'exécution au moment du dépôt de la demande. Ils sont à **déposer auprès des DRAJES**. Renseignez-vous rapidement car certaines ont fixé une date limite de retour au 16 avril 2021.

5. Aviron féminin

L'enquête réalisée auprès des dirigeantes a permis d'obtenir 232 réponses.

L'analyse des résultats est en cours.

Une table ronde sera organisée le 27 mai 2021 pour échanger autour des enseignements tirés et envisager des perspectives pour faciliter l'engagement des femmes dans les postes à responsabilité.

6. Aide aux structures : moteurs et coques de sécurité

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle, notre fournisseur de coques de sécurité a informé la FFA de ne pas pouvoir honorer ses délais de livraison. Ceux-ci sont actuellement fixés à 18 semaines environ.

Concernant les commandes de moteurs, merci de contacter en amont de votre commande Anthony GUEDJ : 01 45 14 26 49 afin de vous assurer de la disponibilité du moteur souhaité.

7. Championnat d'Europe Junior

L'European Board vient d'annoncer l'annulation du championnat d'Europe Junior à Munich. La possibilité de le reporter à l'automne est à l'étude

8. Jeux Olympiques de Tokyo

Les spectateurs étrangers ne seront pas autorisés à se rendre sur le sol japonais pour assister aux Jeux Olympiques de Tokyo, qui se dérouleront du 23 juillet au 8 août, ont annoncé ce samedi 20 mars les responsables olympiques et les autorités japonaises.